

Document de réflexion sur la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 8-10 décembre 2015, Genève (Suisse)

Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action

Nous sommes le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous sommes un réseau humanitaire mondial qui aide les populations à se préparer aux crises, à y faire face et à s'en relever.

Que vous soyez confrontés à une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, à un conflit armé ou à des problèmes d'ordre sanitaire et social, le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont là pour vous aider, sans discrimination aucune.

Guidés par nos Principes fondamentaux, nous mobilisons le pouvoir de l'humanité pour sauver des vies et alléger les souffrances¹.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un environnement humanitaire extrêmement complexe. De nouvelles urgences apparaissent tandis que les conflits s'éternisent ; la violence et l'instabilité sont à la fois les causes et les conséquences des conflits armés et de la souffrance ; et les catastrophes naturelles, les problèmes environnementaux, l'urbanisation, la migration et les crises socio-économiques exacerbent les situations de privations chroniques. Le monde a besoin que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) agisse plus efficacement pour protéger et aider les populations touchées par les crises et vulnérables face à elles, et s'emploie à réduire les besoins humanitaires. Et le monde s'attend à ce que le Mouvement le fasse.

L'action locale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge repose sur notre réseau de volontaires et sur la proximité avec les personnes avec lesquelles nous travaillons. La solidarité de notre réseau universel décuple nos forces et étend la portée de notre action. Notre aptitude à remplir notre mission humanitaire tient aussi en grande partie à la complémentarité des mandats et des capacités des différentes composantes du Mouvement, ainsi qu'à notre relation historique et sans équivalent avec les gouvernements.

En décembre 2015, les représentants de presque tous les gouvernements des pays du monde, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'organisations partenaires se rassembleront à Genève pour la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Conférence, qui se réunit tous les quatre ans pour mener une réflexion et prendre des décisions sur des questions humanitaires pressantes, est le principal forum mondial dédié aux débats humanitaires et la principale source d'inspiration de ces débats. C'est là que les États, en tant que parties aux Conventions de Genève et partenaires dans l'action humanitaire, prennent des engagements communs avec le Mouvement. Ces engagements visent notamment à renforcer le droit international humanitaire (DIH) et à en favoriser l'application, à affronter les nouvelles menaces qui pèsent sur la vie humaine, à renforcer les cadres juridiques relatifs aux catastrophes, à créer des conditions favorables au volontariat,

¹ Énoncé de position du Mouvement, adopté par le Conseil des Délégués, résolution 6 du Conseil des Délégués de 2013.

et à soutenir les Sociétés nationales dans leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. La Conférence de 2015 constituera un tournant, car elle nous recentrera sur l'avenir et sur l'objectif que nous nous sommes fixé de réduire les besoins humanitaires.

Nous avons pour ambition de faire en sorte que la XXXII^e Conférence internationale soit plus largement ouverte et nous allons, à cette fin, lancer début 2015 une initiative visant à instaurer un dialogue global. L'initiative a pour but de créer une dynamique et de proposer des plateformes de dialogue avec un large public, non seulement les membres de la Conférence, mais aussi d'autres acteurs humanitaires, des volontaires, des employés et des personnes touchées par les crises. L'initiative aidera à façonner les résultats de la Conférence, qu'elle étayera en tant que solutions aux défis humanitaires actuels et moyens de réduire les besoins humanitaires dans l'avenir, et se traduira aussi par des promesses volontaires d'action concrète sur le terrain.

Principaux éléments de la Conférence

Les Principes fondamentaux en action

La XXXII^e Conférence internationale marquera le 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux du Mouvement : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Ces sept principes fondamentaux confèrent au Mouvement son identité et son caractère distinctif et contribuent à préserver notre capacité de remplir notre mission humanitaire. C'est parce que nous appliquons ces Principes fondamentaux dans notre travail quotidien que nous avons un accès privilégié aux populations en détresse – ils nous permettent d'atteindre des populations auxquelles d'autres n'ont pas accès et ainsi de sauver des vies.

Les Principes fondamentaux en action seront à la fois le thème principal de la Conférence et l'objet d'une étude sur le fond, par le biais d'une table ronde d'ouverture, d'ateliers, d'expositions interactives et de témoignages personnels, examinant :

- la détermination des États à faire en sorte que le Mouvement puisse travailler en tout temps dans le respect des Principes fondamentaux pour qu'il soit accepté plus largement et pour améliorer sa sécurité et son accès aux personnes en détresse, à la lumière des dilemmes qui se posent dans les opérations et des bonnes pratiques (concernant notamment la sécurité du personnel ou les relations particulières des États avec les Sociétés nationales) ;
- l'universalité des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ancrés et incarnés dans des valeurs qui ont de la pertinence et du sens au niveau local pour les volontaires et les populations touchées ;
- la prééminence du Mouvement dans l'action humanitaire fondée sur des principes et notre identité distinctive à travers l'application concrète de ces principes, qui sert à ancrer notre action au niveau local dans la solidarité mondiale.

L'ordre du jour de la Conférence sera guidé par trois aspirations.

1. Prévenir et combattre la violence

La Conférence recherchera les moyens de faire progresser l'action que le Mouvement mène aux niveaux national et international pour prévenir et combattre la violence par le pouvoir de l'humanité, dans les conflits armés, d'autres situations de violence et les catastrophes, où

qu'ils se produisent. Ce thème pluridimensionnel englobe la protection des victimes et des groupes vulnérables, l'assistance et la prévention de la violence. Les démarches examinées iront de l'amélioration des cadres juridiques et normatifs aux services communautaires et à l'éducation.

2. Préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires

La Conférence se penchera sur les menaces persistantes qui pèsent sur les bénéficiaires, le personnel humanitaire et les volontaires, et qui entravent l'accès à une assistance et des services vitaux. Le débat visera à mettre en évidence les mesures concrètes que tous les membres de la Conférence peuvent prendre pour faire en sorte que les personnes vulnérables puissent bénéficier de soins de santé et d'autres services humanitaires dans les moments difficiles.

3. Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience

Prenant en considération les divers processus mondiaux engagés dans la perspective de l'après-2015, le débat visera à définir la contribution du Mouvement au renforcement de la résilience des communautés de sorte que les aléas naturels ou technologiques soient réduits et ne conduisent pas systématiquement à des catastrophes, qui entraînent des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et une érosion des gains du développement. Dans ce contexte, la Conférence fera spécifiquement référence à l'urbanisation et aux changements climatiques, deux facteurs déterminants dans l'aggravation des défis auxquels sont confrontées les communautés vulnérables.

Sujets de la Conférence

Voici les principaux sujets qui devraient faire l'objet de résolutions à la XXXII^e Conférence internationale. C'est par le biais des débats et des engagements qui seront pris les concernant que la Conférence réalisera ses trois aspirations. Les sujets évolueront au cours des prochains mois, en fonction des consultations avec les membres de la Conférence. Ils sont groupés ci-dessous, mais les aspirations ne doivent pas être considérées comme des catégories nettement définies – des liens multiples existent entre les sujets et les aspirations.

1. PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE

Renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés

En application de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, le CICR poursuit son travail de recherche et ses consultations avec les États et d'autres acteurs compétents sur les moyens de renforcer la protection juridique des victimes des conflits armés. Deux pistes retiennent son attention :

- la protection des personnes privées de liberté dans un conflit armé non international (détention)
- les mécanismes visant à renforcer le respect du droit international humanitaire

En fonction des résultats de ses recherches et des consultations en cours, le CICR proposera des options et fera des recommandations pour renforcer le cadre juridique. La Conférence les examinera et prendra les mesures appropriées comme demandé dans la résolution 1.

S'agissant de la détention en particulier, le CICR soumettra à tous les membres de la Conférence internationale un rapport final dans lequel il expliquera les aspects procéduraux et le fond des diverses consultations qui auront eu lieu, en résumera les principales conclusions, et présentera des options et des recommandations pour progresser à l'avenir. Le CICR soumettra aussi un projet de résolution dans le but d'obtenir mandat de travailler sur un document final relatif à la détention dans les années qui suivront la Conférence internationale de 2015.

Concernant le respect du droit international humanitaire, le CICR, en liaison avec le Gouvernement suisse, rendra compte dans un rapport final des consultations avec les États et d'autres acteurs intéressés qui auront eu lieu pendant les quatre ans écoulés. Il énumérera les points de convergence et de divergence entre les États et les options qui s'offrent de régler les divergences. Le rapport, qui sera établi en liaison avec la Suisse en sa qualité de co-facilitateur du processus, le sera sous la seule responsabilité du CICR. Il proposera des options et présentera les recommandations des facilitateurs sur la voie à suivre. Le CICR élaborera un projet de résolution qu'il soumettra à tous les membres de la Conférence internationale ; l'adoption de cette résolution devrait être un pas décisif vers la création d'un mécanisme de contrôle du respect du DIH.

Prévenir la violence sexuelle et sexiste et porter assistance aux victimes

Que ce soit pendant les conflits armés ou après des catastrophes, la prévalence de la violence sexuelle et de la violence sexiste est un grave problème humanitaire qui doit retenir l'attention et qui appelle une action. En exploitant les caractéristiques qui le distinguent des autres et sa capacité d'exécuter des opérations sur le terrain, le Mouvement peut faire entendre sa voix de manière crédible, la mêler aux appels qui sont lancés pour que soient déclarées inadmissibles la violence sexuelle et la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire et trouver des solutions claires pour réduire et éradiquer ce problème qu'il est possible de prévoir et d'éviter.

Dans les conflits armés et autres situations de violence

Dans les conflits armés et autres situations de violence, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme interdisent le recours à la violence sexuelle contre toute personne, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons. La Conférence internationale est le lieu idéal non seulement pour rappeler aux États que de tels actes sont strictement interdits, en particulier en vertu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, mais aussi pour apporter des éléments probants sur divers autres mécanismes nationaux que les États doivent actionner pour s'attaquer à tous les aspects de ce problème humanitaire pressant. L'élaboration d'une résolution consensuelle, fondée non seulement sur une analyse juridique rigoureuse mais aussi sur l'expérience que les composantes du Mouvement ont acquise en combattant la violence sexuelle dans les situations de conflit et de violence et en portant secours aux victimes, sera l'étape suivante à franchir pour préserver la dignité de tous dans les urgences humanitaires.

Dans les situations de catastrophe

Pendant les catastrophes et après, il est très rare que la violence sexiste soit dénoncée comme problème. Si le sujet retient l'attention, celle-ci se fixe souvent sur la violence sexuelle, ce qui rend invisibles d'autres formes de violence. Du fait du peu d'attention portée à la violence sexiste et à la violence sexuelle dans les catastrophes, on manque de fonds pour entreprendre des efforts essentiels de prévention et de lutte. Dans les situations de catastrophe, la violence monte du fait de la multiplication des chocs subis – effondrement des systèmes de protection, accumulation de stress pour les individus et la collectivité, environnement surpeuplé et conditions d'insécurité qui incitent certaines personnes à abuser

de leur pouvoir. Les personnes déjà vulnérables face à la violence courent un risque encore plus grand : aux souffrances dues à la catastrophe et à ses conséquences, s'ajoutent le risque de violence et de stigmatisation et celui de manquer de soins, de protection et des services voulus quand elles essaient d'obtenir de l'aide.

La Conférence sera invitée à examiner les résultats des consultations qui auront eu lieu dans le courant de 2015 entre la Fédération internationale et les parties prenantes, à prendre connaissance des initiatives en cours au niveau local et à encourager les acteurs locaux à adopter immédiatement des mesures pour prévenir et combattre la violence sexiste lors de la préparation aux catastrophes, de l'intervention et du relèvement. En outre, elle examinera un projet de résolution tendant à donner mandat à la Fédération internationale d'approfondir ce sujet et de faire rapport à la Conférence internationale en 2019.

2. PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ET L'ACCÈS À L'ASSISTANCE ET AUX SERVICES HUMANITAIRES

Sécurité des volontaires et du personnel dans les environnements humanitaires complexes

Les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge risquent leur vie tous les jours. Des milliers ont été tués dans l'accomplissement de leur mission, et beaucoup d'autres sont détenus, torturés, blessés, parfois très grièvement. Ils souffrent souvent eux-mêmes de profonds traumatismes psychologiques – ce que l'on peut observer actuellement dans la réponse à la crise de l'Ebola. Les employés et les volontaires locaux sont toujours les premiers à intervenir dans les situations de crise, en tant que membres des communautés auxquelles ils portent assistance.

Par leur travail, nos volontaires et notre personnel apportent réconfort, secours et souvent une assistance vitale aux personnes qui subissent les conséquences les plus graves des catastrophes, des urgences sanitaires et des conflits. Pourtant, la sécurité et l'accès de ces travailleurs humanitaires ne sont plus garantis dans ces environnements.

La capacité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de réagir rapidement et efficacement aux crises est fortement tributaire des réseaux locaux de volontaires et d'employés. Veiller à ce qu'ils soient dûment préparés, formés, soutenus et protégés dans leur action est une responsabilité commune du Mouvement et des États.

La Conférence sera invitée à prendre en considération :

- l'ambition du Mouvement d'élaborer une législation qui protège tous les volontaires et tous les travailleurs humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions. Les pays peuvent adopter des démarches différentes mais devraient au moins prévoir une assurance appropriée pour tous les volontaires et les employés travaillant dans des organisations humanitaires. Le Mouvement donnera l'exemple en la matière ;
- des mécanismes de soutien, qui sont vitaux pour le bien-être des volontaires et des employés – notamment, un accès sûr aux personnes et aux communautés en détresse ; la promotion du soutien psychologique ; la mise à disposition d'équipements de protection individuelle, et l'investissement dans la formation, y compris la sécurité au travail et la gestion de la sécurité.

Le Mouvement rendra compte des progrès accomplis à ses réunions statutaires de 2017 et présentera un rapport final accompagné de recommandations à la XXXIII^e Conférence internationale en 2019.

Les soins de santé en danger

La sécurité du personnel soignant, des établissements et des transports médicaux est d'une importance fondamentale pour les blessés et les malades, tant civils que militaires – et pour le maintien de l'ensemble des services de santé pendant les conflits armés et d'autres situations d'urgence. La violence ou les menaces de violence visant le personnel soignant, les établissements de soins et les véhicules de transport médical peuvent empêcher d'intervenir en urgence et de sauver des vies là où l'assistance médicale est le plus nécessaire. Les conséquences pour les populations locales, en particulier lorsque les hôpitaux ou les postes de premiers secours sont obligés de fermer, sont souvent catastrophiques et, lorsqu'il est impossible d'accéder rapidement aux services sanitaires de base, les besoins chroniques augmentent.

Le Mouvement a décidé de traiter de cet important défi humanitaire. Pour donner suite à la résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale, il a mobilisé ses délégations dans tous les pays, les Sociétés nationales, les États, les milieux de la santé et d'autres acteurs, les incitant à renforcer l'action sur le terrain mais aussi à élaborer des recommandations pratiques pour que les soins de santé puissent être dispensés sans danger, et à s'engager à les mettre en œuvre concrètement. L'objectif ultime est de renforcer la protection des malades et des blessés et, en faisant en sorte de mieux protéger le personnel soignant, les établissements de soins et les transports médicaux, d'améliorer l'accès à des soins de santé impartiaux, ainsi que la fourniture de ces soins.

La Conférence sera informée des progrès accomplis depuis le lancement du projet et étudiera les recommandations des consultations menées depuis 2011 et des exemples d'actions menées par diverses parties et assimilables à de bonnes pratiques. Les membres de la Conférence seront activement encouragés à donner à ces recommandations des suites adaptées à leur contexte et à prendre des engagements à cet effet.

3. RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE

Cadres juridiques relatifs aux catastrophes et aux situations d'urgence

Des cadres juridiques et normatifs peuvent et doivent améliorer la sécurité des populations et mieux les protéger en cas de catastrophe et de situation d'urgence. À ce sujet, la Conférence sera invitée à :

- décider de mesures propres à accélérer l'élaboration de lois et de procédures en vue d'une gestion efficace des actions internationales en cas de catastrophe ;
- adopter un nouvel outil permettant de bien comprendre et de renforcer les nombreux éléments des législations nationales essentiels pour la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la résilience ;
- promouvoir des lois favorables à l'enseignement et à la fourniture des premiers secours.

S'agissant de la réglementation applicable aux actions internationales en cas de catastrophe, la Conférence sera invitée à promouvoir des mesures propres à accélérer la préparation en vue de la facilitation et de la réglementation nationales des opérations internationales en cas de catastrophe (ou IDRL). Si de nombreux progrès ont été réalisés, la grande majorité des pays n'ont toujours pas les procédures propres à garantir une coopération efficace. En conséquence, les opérations ont continué à être ralenties par des obstacles à l'entrée des marchandises et du personnel de secours, et faute de compétences, de qualité et de coordination.

Les Sociétés nationales et leur Fédération internationale ont apporté une assistance technique aux autorités de plus de 40 pays, ce qui a permis d'atteindre un consensus sur le renforcement des procédures nationales.

Il a souvent été difficile de passer du consensus à l'adoption de procédures et, durant la préparation de la Conférence, la Fédération internationale invitera les États, les Sociétés nationales et ses partenaires à peser les différentes solutions qui s'offrent pour hâter une mise en œuvre complète des recommandations antérieures de la Conférence. Les résultats de cette consultation seront présentés sous la forme d'une résolution.

Concernant la réduction des risques de catastrophe, la Conférence sera aussi invitée à faire avancer les travaux entrepris en 2011 sur une législation efficace relative à la réduction de ces risques. La Conférence a reconnu qu'il restait des lacunes à combler dans la portée et l'application de lois essentielles pour la sécurité et la résilience des populations. La Fédération internationale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont collaboré à une étude des lois relatives à la réduction des risques de catastrophe dans 31 pays – les résultats contiennent des exemples de bonnes pratiques et éclairent le processus qui aboutit à des problèmes de droit.

Le cadre d'action de l'après-2015 pour la réduction des risques de catastrophe qui doit être adopté en mars 2015 à la Conférence mondiale qui se tiendra sur ce sujet souligne l'importance de renforcer les cadres réglementaires. Dans ce but, la Fédération internationale et le PNUD sont en train d'établir un outil pratique, un aide-mémoire pour une législation en matière de réduction des risques de catastrophe (*Checklist for law and disaster risk reduction*) que la XXXII^e Conférence sera invitée à adopter.

Elle sera aussi invitée à promouvoir des cadres juridiques favorables aux premiers secours. Les efforts considérables que déploient les Sociétés nationales pourraient avoir beaucoup plus d'effets si celles-ci bénéficiaient d'une législation et de politiques favorables, spécifiant par exemple les circonstances dans lesquelles l'enseignement des premiers secours devrait être obligatoire et les personnes qui devraient impérativement le suivre, fixant des critères de qualité minima et prévoyant une large diffusion d'informations sur les moyens qu'ont les secouristes volontaires de se protéger au cas où leur responsabilité civile serait mise en cause, de manière à leur donner confiance. La Conférence sera invitée à encourager et à aider les États à revoir leurs lois et politiques dans le domaine des premiers secours.

Faire face aux changements climatiques et aux risques liés à l'urbanisation

Outre les thèmes mentionnés plus haut, la Conférence internationale se penchera sur les changements climatiques et les risques croissants liés à l'urbanisation, et leurs conséquences négatives sur la vie des communautés.

La Conférence sera invitée à :

- adopter une série de recommandations visant à encourager les gouvernements à collaborer avec les Sociétés nationales de façon à tirer le meilleur parti de leur rôle d'auxiliaire au-delà de l'intervention en cas de catastrophe, en l'étendant à la réduction des risques de catastrophe, à la préparation et au renforcement de la résilience des populations pour prendre en compte de nouveaux facteurs de risque, tels que les changements climatiques et l'urbanisation ;
- examiner les bonnes pratiques qui, en matière d'exploitation des nouvelles technologies et de mise à profit des connaissances et des talents des populations autochtones, tendent à améliorer la résilience des populations et l'adaptation aux changements climatiques.

Rapports intérimaires

Comme demandé dans de précédentes résolutions, la Conférence recevra aussi des rapports intérimaires sur divers sujets, notamment la « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale » ; le Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire ; les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; et la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

Résultats

Les résultats de la Conférence recouvrent les décisions adoptées sous la forme de résolutions (généralement par consensus) par les membres de la Conférence et les engagements volontaires pris individuellement ou collectivement par des participants à la Conférence.

Les résolutions sont l'aboutissement de longues consultations qui se tiennent pendant les mois précédant la Conférence. Les dernières négociations et le peaufinage des textes de résolution ont lieu en comité de rédaction pendant la Conférence.

Les participants à la Conférence sont encouragés à prendre l'engagement de mener une action spécifique et mesurable pour mettre en œuvre les résolutions. Les engagements traduisent une volonté individuelle des participants à la Conférence d'agir en fonction de leur contexte national ou régional particulier et d'aller au-delà des résolutions adoptées par consensus.

En 2015, les participants à la Conférence et d'autres seront encouragés à adhérer à des engagements collectifs se rapportant au thème principal et aux trois aspirations :

- Les Principes fondamentaux en action
- Prévenir et combattre la violence
- Préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires
- Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience

Ces quatre engagements incarneront et démontreront le pouvoir de l'action collective, en exerçant une influence positive sur le terrain et faisant mieux connaître ces problèmes humanitaires critiques.

La Conférence peut aussi rédiger une déclaration ou un message à l'intention du Sommet humanitaire mondial qui se tiendra en 2016.

Structure et préparation de la Conférence

Le cycle quadriennal de consultation, prise de décision, surveillance et suivi permet à la Conférence de s'inscrire dans les relations de travail normales entre les composantes du Mouvement et les gouvernements ainsi que d'autres partenaires. Les organisateurs veulent une XXXII^e Conférence internationale plus ouverte et inclusive et encourage tous les membres de la Conférence à s'adresser à leurs publics et autres parties prenantes pour engager le dialogue avec eux sur les sujets qui seront traités à la Conférence. Des manifestations auront lieu au cours des mois à venir dans le cadre de la préparation de la

Conférence et pendant la Conférence, qui éveilleront, quant à elles, l'intérêt des médias. Vu les intérêts divers des membres de la Conférence, le programme de 2015 est conçu pour rassembler tout un éventail de sujets, traités dans des structures diverses, afin de donner à chacun un point d'accès.

Initiative visant à instaurer un dialogue global

La XXXII^e Conférence internationale est l'occasion de débattre des grands défis auxquels est confrontée l'action humanitaire aujourd'hui et de décider de la manière dont le Mouvement et les États travailleront ensemble pour les relever. Lancée début 2015, l'initiative visant à instaurer un dialogue global portera sur les principaux éléments de la Conférence et réaffirmera que notre mission est de sauver des vies en nous laissant guider par les Principes fondamentaux. Dans ce but, des personnes qui sont en première ligne de l'action humanitaire feront entendre leur voix dans les débats de la Conférence. Non seulement les membres de la Conférence mais aussi les volontaires et les employés, les bénéficiaires et les personnes touchées par des crises, les jeunes, les décideurs politiques et tous ceux qui forgent l'opinion (médias, blogueurs, célébrités, militants des médias sociaux, analystes politiques et sociaux, universitaires et cercles de réflexion) se verront offrir des occasions concrètes de participer à une série de discussions interactives. Celles-ci serviront à créer avant la Conférence une dynamique qui devrait se maintenir pendant et après la Conférence. Elles auront lieu dans le cadre de manifestations publiques spécifiques, de débats en ligne, autour de dates clés et d'opérations ou de contextes spécifiques.

L'initiative complétera, par son ouverture, la démarche adoptée dans la préparation officielle.

Préparation

L'ordre du jour de la Conférence et le texte de ses décisions seront établis suite à des consultations successives. Des sessions d'information et de consultation seront organisées pour les composantes du Mouvement dans leurs régions (généralement dans le cadre d'autres réunions) et à Genève pour les missions permanentes. Le site Internet de la Conférence (rcrcconference.org) sera aussi enrichi d'éléments interactifs, et proposera aux membres de la Conférence et aux autres parties prenantes intéressées d'autres moyens de s'exprimer.

Vous trouverez ci-dessous un calendrier provisoire du processus de préparation. Pour vous mettre à jour, rendez-vous sur le site Internet de la Conférence à l'adresse indiquée ci-dessus.

Structure de la Conférence

La Conférence s'étalera sur trois jours, du 8 au 10 décembre. Si, dans le détail, son programme reste à établir, il se composera probablement des éléments suivants :

- **Des tables rondes de haut niveau** sur des sujets ayant un large retentissement dans le Mouvement et les États. La Conférence pourrait s'ouvrir sur une table ronde consacrée au thème principal.
- **Des débats en plénière**, des séances plus traditionnelles où les participants à la Conférence feront des déclarations préparées à l'avance. (Cette modalité est maintenue à la demande des États et des Sociétés nationales qui apprécient de pouvoir participer à ces débats formels et de voir leurs déclarations reprises intégralement dans le compte rendu de la Conférence.)
- **Des commissions**, des séances de travail en petits groupes pour permettre un débat moins formel et plus interactif.

- **Des ateliers, des laboratoires d'idées et des manifestations parallèles** – les membres de la Conférence auront ainsi des espaces et des plateformes où ils pourront approfondir des idées qui sont encore en gestation ou qui intéressent de plus petits groupes. Ils auront la possibilité d'organiser eux-mêmes des réunions ou des manifestations – un appel à s'inscrire à des ateliers et des manifestations parallèles sera lancé au printemps 2015.

*

*

*

Pour obtenir de plus amples informations sur la XXXII^e Conférence internationale, les membres de la Conférence et autres parties intéressées sont invités à prendre contact avec les coorganisatrices aux adresses suivantes :

Anca Zaharia
Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-
Rouge et du Croissant-
Rouge

anca.zaharia@ifrc.org

Elyse Mosquini
Comité international de la
Croix-Rouge

emosquini@icrc.org

Erica Tong Junod
Commission permanente
de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge

e.tongjunod@standcom.ch

Calendrier

Consultations en cours avec les membres de la Conférence et d'autres

Date	Échéance/manifestation
2014	
Mai	Réunion d'information pour les conseillers juridiques des Sociétés nationales (Genève) 1 ^{re} réunion d'information à l'intention des missions permanentes (Genève)
Juin	Information aux Sociétés nationales à la Conférence régionale européenne (Florence)
Octobre	Information aux Sociétés nationales à la Conférence régionale Asie-Pacifique (Beijing)
Novembre – décembre	Schéma directeur transmis aux Sociétés nationales et aux États 2 ^e réunion d'information à l'intention des missions permanentes (Genève)
2015	
Janvier	1 ^{re} réunion du Groupe des ambassadeurs (Genève)
Mars	Avant-projet d'ordre du jour diffusé pour consultation, en même temps que les projets d'éléments de résolutions disponibles Appel à s'inscrire aux ateliers et manifestations parallèles 3 ^e réunion d'information à l'intention des missions permanentes (Genève) 2 ^e réunion du Groupe des ambassadeurs (Genève) Information aux Sociétés nationales à la Conférence régionale interaméricaine (Houston)
Mai	Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Juin	Envoi de la convocation et de l'ordre du jour provisoire (6 mois à l'avance) Avant-projets de résolutions diffusés pour consultation
Juillet	Date limite pour l'inscription aux ateliers et manifestations parallèles
Août – octobre	Le Mouvement fait entendre sa voix lors de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, de la Journée mondiale des premiers secours, de la Journée internationale de la prévention des catastrophes et de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies
Septembre	3 ^e réunion du Groupe des ambassadeurs (Genève)
Octobre	Publication en ligne des documents de travail officiels (45 jours à l'avance) 4 ^e réunion d'information à l'intention des missions permanentes (Genève) Cinquantenaire des Principes fondamentaux
Novembre	Date limite pour la réception des rapports des Sociétés nationales (30 jours à l'avance)

Date	Échéance/manifestation
Décembre	Assemblée générale de la Fédération, 5 et 6 décembre Conseil des Délégués, 7 décembre XXXII^e Conférence internationale, 8-10 décembre
2016	
Février	Réunions d'information sur les résultats (Genève et autres villes internationales)



XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action

Prévenir et
combattre la
violence

Sécurité et
accès

Réduction des
risques et
résilience

Respect du DIH
et détention

Violence
sexuelle et
sexiste

Soins de santé
en danger

Sécurité des
volontaires et
du personnel

Droit relatif aux
catastrophes

Changements
climatiques et
risques liés à
l'urbanisation